

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KETTE

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

EAST REGION

KADEY DIVISION

KETTE COUNCIL

PRIVATE SECRETARY

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

N° *014*./AONO/C.KETTE/CIPM/2026 DU *10.9 FEV 2026* EN PROCEDURE
D'URGENCE

POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR 45 LAMPADAIRES SOLAIRES DE
CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KETTE,
DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BIP 2026

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le Maire de la Commune de KETTE, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de KETTE, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus-indiqués. La présente Consultation a pour objet **POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR 45 LAMPADAIRES SOLAIRES DE CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KETTE, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST.**

Il est à noter que les prestations objet du présent Appel d'Offres sont constituées d'un lot unique.

2. FINANCEMENT

Les travaux objet de la présente consultation sont financés par le Budget d'investissement Public BIP-MINEE2026.

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

La consistance des travaux comprend :

- Installation Chantier ;
- Etudes et piquetage ;
- Fouilles en terrain latéritiques dimensions 600mmX600mmX1500mm ;
- Massif bétonné 500mmX500mmX1500mm ;
- Fourniture et pose de lampadaires solaires à une crosse y compris toutes sujétions ;

- Fourniture et pose de lampadaires solaires à deux crosses y compris toutes sujétions ;
- Mise à la terre des masses métalliques ;
- Fourniture et pose de parafoudre ;
- Abattage et élagage ;
- Transport de matériel ;
- Plan de recollement.

Soit un total de **45 lampadaires solaires** à installer

4. DELAI D'EXECUTION ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage est de **quatre(04) mois**.

5. COUT DU PROJET

Le coût des prestations est de : **SOIXANTE QUINZE MILLIONS (75 000 000) FRANCS CFA TTC**

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à toutes Sociétés, Entreprises ou Groupes d'Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des énergies renouvelables par ailleurs justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du Présent Appel d'Offres.

7-CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville de KETTE sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **100 000 (Cent mille francs CFA)** payable à la Recette Municipale de la Commune de KETTE.

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire de 1% du montant prévisionnel établi selon le modèle indiqué dans le Dossier de consultation, par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances par la présentation d'un reçu établi par la CDEC et dont le montant est de **Sept Cent Cinquante (750 000) Francs CFA**. Le cautionnement provisoire devra être valide pendant cent vingt (120) jours, à Compter de la date limite de remise des offres. L'absence du cautionnement provisoire dans un dossier de soumission entraîne l'élimination de l'offre. Le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif pour le soumissionnaire déclaré attributaire ou après publication des résultats pour ceux n'ayant pas été retenus.

Les chèques bancaires mêmes certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

9. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à l'Hôtel de ville de la Commune de KETTE sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de la Commune de KETTE d'une somme non remboursable de **cent mille francs (100 000 F CFA)** correspondant au frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

10. REMISE DES OFFRES

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies respectivement marquées comme tels devront être déposées sous pli fermé à l'Hôtel de ville de KETTE au plus tard le **12 MARS 2026** à **11 heures Précises**, heure locale et elle devront porter la Mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT**

N° ~~2026~~ /AONO/C.KETTE/CIPM/2026 DU **10 9 FEV 2026**

**EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR 45 LAMPADAIRES
SOLAIRES DE CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE
DE KETTE DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST. »**

FINANCEMENT : BIP 2026

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres devront respecter le mode de séparation de l'offre financière, administrative et technique. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement particulier d'Appel d'Offres.

12. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le À **12 heures Précises**, heure locale, dans la salle des actes de l'Hôtel ville de KETTE par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de KETTE siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier et d'un observateur indépendant.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif entraînera le rejet pur et simple de l'Offre, de même que le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'Offres.

13. CRITERES D'EVALUATION

A. LES CRITERES ELIMINATOIRES

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit de :

- Absence de la caution de soumission;
- Fausse déclaration ;
- Pièce falsifiée scannée ou non authentique
- Non-conformité ou absence d'une pièce (48 heures) après l'ouverture des offres.

01. B. CRITERES DE QUALIFICATION (ESSENTIELS)

Les critères dits essentiels sont primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux objet de l'Appel d'Offres. Ils porteront sur :

01. Présentation du dossier **oui/non**
02. Expérience de prestations similaires **oui/non**
03. Disponibilité Matériel de chantier et équipements essentiels (propriété justifiée ou contrat de location) **oui/non**
04. Personnel (référence, qualification et CV) **oui/non**
05. Méthodologie (calendrier, délais, planning des travaux) **oui/non**
06. Capacité financière **oui/non**

14. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant 90 jours (03 mois) à partir de la date fixée pour la remise des offres.

15. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre technique satisfaisante égale à au moins 70% de oui et l'offre financière la moins-disante et jugée conforme au DAO, à moins que le Soumissionnaire en question ait un contentieux en cours pour mauvaise exécution des travaux antérieurs.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de KETTE

Tél : 699 439 941

Ampliations :

- MINMAP/DRE/DD-KDY
- ARMP C&S - DG ARMP
- CIPM (Information)
- CHRONO
- AFFICHAGE

Fait à KETTE le 10.9 FEV 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE KETTE

(Autorité Contractante)



Gbanga Emmanuel
PLEG